

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU JEUDI 9 JUILLET 2015  
PROCÈS VERBAL**

**Date de convocation : vendredi 3 juillet 2015**

**Nombre de conseillers en exercice : 80**

**Nombre de conseillers présents : 51**

**Nombre de conseillers votants : 68**

**TITULAIRES PRÉSENTS :**

Stéphane SAUVAN – Véronique GAUTIER – Yves LANIC – Marie-Joëlle LENFANT – Jean-Marc MOGLIA – Pierre MAZURIER – Thierry DELAMARE – Pascale CATTELIN – Hubert ZOUTU – Sylvie BLANDIN – Emmanuel MACÉ – Alexandre DELACOUR – Hervé LETELLIER – Amélia BRÉANT – Jean-Claude COURANT – Guillemette NOS – Bernard LEROY – Jean-Yves CALAIS – Anne-Gaëlle MÉREAUX – Katia CAMUS – François-Xavier PRIOLLAUD – Anne TERLEZ – Daniel JUBERT – Caroline ROUZÉE – Pierre LÉCUYER – Sylvie LANGEARD – Jean-Pierre DUVÉRE – Christian WUILQUE – Patrice YUNG – Jean CARRÉ – Chantale PICARD – Angélique CHASSY – Albert NANIYOULA – Jean-Pierre TROCHET – Didier PIEDNOËL – Dominique DELAFOSSE – Alain LOEB – Samuel ONFRAY – Alain RENAUX – Maryannick DESHAYES – Jean-Philippe BRUN – Jean-Jacques COQUELET – Fadilla BENAMARA – Jacques LECERF – Fatia DJEMEL – Bernard CANCALON – Rachida DORDAIN – Maryline NIAUX – Jean-Claude CHRISTOPHE.

**POUVOIRS :**

Monsieur LEVITRE à Madame GAUTIER, Madame LEMAN à Madame TERLEZ, Monsieur JACQUET à Madame CHASSY, Madame CALMON à Monsieur NANIYOULA, Monsieur LEMARCHAND à Monsieur LANIC, Madame LEFEBVRE à Madame DESHAYES, Madame OUADAH à Monsieur PRIOLLAUD, Madame DUVALLET à Madame BENAMARA, Monsieur LE ROUX à Madame LANGEARD, Monsieur N'DIAYE à Madame NIAUX, Monsieur DERREY à Monsieur ONFRAY, Monsieur BIDAULT à Monsieur WUILQUE, Monsieur JAMET à Monsieur COQUELET, Monsieur DUFOUR à Madame CAMUS, Monsieur CHARLIER à Monsieur QUENNEVILLE, Monsieur MADROUX à Monsieur LEROY, Madame LORET à Monsieur MOGLIA.

**CONSEILLER SUPPLÉANT AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN TITULAIRE EXCUSÉ :**

Michel QUENNEVILLE – Jean-Pierre PERIER.

**TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :**

Evelyne SEPTFONS – Gaëtan LEVITRE – Jean-Michel DERREY – Jean-Pierre BRÉVAL – Alain LEMARCHAND – Armelle LEFEBVRE – Jacqueline PONS – Daniel BAYART – Sylviane LORET – Patrick MADROUX – René DUFOUR – Jacky BIDAULT – Marie-Dominique PERCHET – Jean-Jacques LE ROUX – Hafidah OUADAH – Céline LEMAN – Marie-Pierre DUMONT – Christian RENONCOURT – Ludovic LARUE – François CHARLIER – Jacky FLEITH – Didier DAGOMET – Richard JACQUET – Marie-Christine CALMON – Sophie HOUSSAYE – Pascal LEMAIRE – Marc-Antoine JAMET – Catherine DUVALLET – Ousmane NDIAYE – Mickaël AMSALEM – Anne-Marie JOURDAN.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT :**

Philippe LE GAL – Régis PETIT – Sid-Ahmed SIRAT – Marie Le CALONEC – Vincent VORANGER.

**Secrétaire : Véronique GAUTIER**

\*\*\*\*\*

**15-202 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – PLANIFICATION ET PROSPECTIVE TERRITORIALE – Transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme – Document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » – Modification des statuts**

Monsieur LEROY ouvre le débat :

*« Il fut un temps où, effectivement, j'étais contre l'idée d'un PLU intercommunal (PLUi). Mais je dois reconnaître que je me suis trompé sur la base d'informations erronées. Aujourd'hui, des précisions ont été apportées et la situation a changé.*

*Nous avons mené un cycle de réunions territoriales en préambule à la signature du Contrat d'agglomération et nous nous sommes revus afin de préparer le Contrat de territoire qui formalisera notre destin commun.*

*Tout au long de ces réunions, j'ai pu mesurer la diversité extraordinaire de nos communes, cette spécificité qui fait la richesse de notre territoire. En choisissant de nous doter d'un PLUi, nous serons obligés de mieux nous connaître, de travailler encore un peu plus ensemble. Nous co-construirons, ensemble, un vrai projet de territoire à travers 3 grandes priorités :*

- Donner des emplois aux habitants,*
- Assurer un parcours résidentiel aux gens qui travaillent et qui habitent ici,*
- Préserver le cadre de vie et aller vers la transition énergétique.*

*J'insiste sur le fait que les conseils municipaux décideront de ce qui se passera dans les communes. En nous dotant de la compétence PLUi, nous démontrerons que nous sommes ouverts à cette démarche et nous tiendrons une position forte vis-à-vis de l'Etat.*

*Nous élaborerons tous les documents nécessaires, notamment la charte, dans une large concertation avec tous ceux qui souhaitent s'y associer »* indique-t-il.

A son tour, Monsieur DELAMARE précise :

*« Nous sommes contraints par les délais, d'où le lancement, aujourd'hui, du processus décisionnel. Cette première étape consiste à transférer la compétence PLU des communes vers la communauté d'agglomération. La charte de gouvernance sera élaborée durant l'été et proposée au vote lors du conseil communautaire de septembre ».*

*« J'ai bien compris que la charte de gouvernance ne peut être adoptée avant le transfert de la compétence, relève Monsieur COQUELET. Mais elle est nécessaire ! Vous nous avez présenté une première ébauche qui sera forcément appelée à évoluer. J'attire votre attention sur une formulation un peu floue. Il est en effet noté « l'agglomération s'engage à faciliter les projets municipaux ». Cet engagement est un peu... léger et ne donne que peu de garanties. Je préférerais donc que l'on écrive « garantir » plutôt que « faciliter ».*

*Enfin, pour être tout à fait complet, il me paraît indispensable que les communes conservent leur droit de préemption »* souligne-t-il.

*« Ce soir, répond Monsieur LEROY, nous nous engageons collectivement à ne pas imposer à une commune un projet dont elle ne veut pas ».*

A son tour, Monsieur YUNG présente sa vision du dossier :

*« Je suis à la fois surpris et très heureux que cette délibération soit présentée. D'autant plus surpris qu'il fut un temps, pas si lointain, où Bernard LEROY était contre toute idée de PLUi. Je suis donc heureux qu'il ait changé d'avis.*

*J'invite donc mes collègues à oublier les mêmes peurs qui furent les leurs - ou celles de leurs prédécesseurs - lorsque nous avons lancé l'intercommunalité. La concertation entre l'agglomération et les communes est élargie dans le cadre des PLUi.*

*Sur la question des permis de construire : aujourd'hui comme hier, il n'a jamais été question qu'ils échappent aux maires !*

*Enfin, j'attire votre attention sur la mise en place de la Loi GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations). La compétence va revenir aux agglomérations dans deux ans. Quel rapport avec le PLUi ? Il faudra que nous nous dotions d'un plan d'urbanisme cohérent. Pour conclure, je suis vraiment très, très, très heureux que nous votions cette délibération ».*

*Monsieur CARRÉ se félicite quant à lui « que vous ayez pris en considération ce droit de veto que nous pouvons avoir dans les communes. La concertation, l'amitié entre maires, peut s'effacer devant les monceaux d'argent.*

*Pour le reste, je suis d'accord avec la position de Patrice YUNG sur la GEMAPI. La commune de Pîtres se situe au débouché de l'Andelle et il faudra réfléchir sur cette question avec les autres territoires.*

*Enfin, j'aurais préféré que nous votions cette délibération début septembre, après avoir fait le point avec nos conseils municipaux ».*

*Monsieur LEROY entend cette dernière remarque, mais rappelle « qu'il faut que le PLUi ait été prescrit avant le 31 décembre. Il faut donc voter dès aujourd'hui si nous voulons respecter les délais. Les communes seront consultées entre le 17 août et le 17 novembre.*

*Auparavant, nous aurons adopté la charte dans le cadre de la conférence des maires. Voilà pourquoi nous délibérons aujourd'hui. C'est la meilleure solution.*

*Les communes délibéreront après la tenue de la Conférence des maires » précise-t-il.*

*Monsieur PIEDNOËL intervient à son tour : « pour rebondir sur les propos de Jean-Jacques COQUELET, j'aimerais que l'on retire l'adjectif « grands » à « grands projets » pour ne conserver que le mot « projets ».*

*De son côté, Monsieur MOGLIA « s'associe à la remarque formulée par Hervé LETELLIER : l'instruction des demandes de permis de construire doit passer d'abord par les maires. Ce sera la preuve que les mairies garderont la main sur les dossiers en amont.*

*Deuxièmement, nous avons monté un groupement de commandes avec 6 communes en vue de la révision ou de la création de PLU. Si la démarche de PLUi est adoptée ce soir, notre groupement de commande deviendra caduc ».*

*De son côté, Monsieur ZOUTU revient sur la remarque formulée par Monsieur CARRÉ à propos du droit de veto des communes : « il est curieux de penser qu'une commune pourrait émettre un veto une fois le PLUi voté pour l'ensemble des communes » s'interroge-t-il.*

*Monsieur CARRÉ précise sa pensée : il n'est pas question d'émettre un avis négatif sur le PLUi, mais bien de conserver un droit de veto sur d'éventuels projets dont une commune ne voudrait pas. Pour illustrer son propos, Monsieur CARRÉ rappelle à l'assemblée son combat contre la création d'un centre d'enfouissement technique sur la commune de Pîtres.*

*Madame CHASSY livre sa vision du dossier :*

*« C'est vrai, « il n'y a que les idiots qui ne changent pas d'avis » et le Président est loin d'être bête.*

*Il suffira de se plonger dans les archives communautaires, de la presse locale et de la blogosphère pour se remémorer le débat d'anthologie qui avait eu lieu à l'occasion du vote du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). A cette époque, Bernard LEROY siégeait dans l'opposition et n'avait pas de mots assez durs, aidé par son actuel vice-président en charge de l'aménagement du territoire, contre le SCoT.*

*Le SCoT selon lui annonçait le PLUi et par conséquent la mort des communes et du pouvoir des maires, alors que nous vantions la cohérence, la construction partagée d'un vrai projet de territoire.*

*Le 9 juillet, le Président LEROY change donc une nouvelle fois d'avis et proposera aux conseillers communautaires de prendre une nouvelle compétence et de mettre en place au 1er janvier 2016 le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.*

*En tant qu'élus de Pont de l'Arche, nous souhaitons que ce vote soit favorable parce qu'il est nécessaire, comme nous le disons depuis longtemps.*

*Mais nous n'oublions pas les prises de positions qui ont permis au Président de construire une majorité en faisant tout le contraire de ce qu'il lui avait promis » constate-t-elle.*

*« Effectivement, j'ai évolué sur cette question en écoutant les uns et les autres. Ceci dit, je suis très sensible aux compliments que vous me faites » répond Monsieur LEROY, avant de donner la parole à Monsieur LANIC.*

*« Cher Bernard LEROY, chers amis, chers camarades.*

*Je m'exprime ce soir au nom des élus du Front de Gauche - Europe Ecologie Les Verts.*

*Vous nous présentez ce dossier, toi et Thierry DELAMARE ; il faut bien avouer que cela ne manque pas de saveur !*

*Ce projet de prise de compétence PLUi par l'agglomération est présenté par les plus farouches opposants du SCoT qui, ce soir, font amende honorable.*

*Je vous félicite pour ce changement d'attitude, aussi spectaculaire qu'inattendu. Il est toujours difficile de se remettre en cause lorsqu'on a toujours raison et vous n'en n'avez que plus de mérite. C'est une forme d'intelligence ; même si nous avons l'impression, pour paraphraser des marionnettes bien connues, que vous avez été trompés à l'insu de votre plein gré.*

*Mon cher Bernard, lorsque tu as fait la tournée des popotes en préalable à ton élection à la Présidence de la CASE, tu t'es érigé en rempart ultime contre le PLUi.*

*Aujourd'hui, je comprends la déception, l'amertume de ceux qui ont le sentiment d'avoir été floués. Ta position a tenu jusqu'aux élections sénatoriales. Il faut bien constater que cette tactique a été payante puisque tes amis politiques ont raflé la mise chez les maires ruraux.*

*Mais aujourd'hui, le masque est tombé. Nous allons donc rester vigilants. Il faudra tenir compte – et respecter ! – les avis des maires et des communes ; veiller à la cohérence des PLU, PLUi avec les projets communaux. Il faudra également préserver l'équilibre entre le rural et l'urbain. En un mot, il ne faudrait pas que ce PLUi devienne un outil au service d'une idéologie...*

*Nous sommes bien évidemment inquiets par rapport au logement social et à la résidentialisation. Sur ce territoire, des gens souffrent du mal logement. Ils souhaitent être relogés.*

*La résidentialisation, parfois prônée par certains collègues, n'est pas la meilleure solution. Nous serons vigilants sur ce point, même si, ce soir, nous soutiendrons le vote de cette délibération » confirme-t-il.*

*« Ce soir, nous buvons du petit lait ! constate Monsieur MOGLIA. Nous sommes heureux d'avoir contribué à l'élection d'un Président intelligent, ouvert. Et, effectivement, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis » note-t-il.*

*« Je me félicite également de cette proposition de tendre vers un PLUi, confirme Monsieur PRIOLLAUD. Elle semble faire consensus. De plus, elle sera définitivement assise par un cadre ; la future charte.*

*Ceci dit, je dois bien avouer que je ne me lasse pas des interventions de notre ami Yves LANIC ; toujours si prompt à voir des problèmes là où il n'y en a pas. J'aurais aimé qu'il insiste sur ce que fait Louviers depuis un an et demi en faveur des habitants.*

*J'aurais aimé qu'il rappelle comment la question du désamiantage des immeubles du quartier Maison Rouge a trouvé sa solution avec cette municipalité. Il aurait également pu parler des discussions menées avec Eure Habitat en vue de la rénovation du quartier des Oiseaux.*

*Et puis... Au nom de quel principe le maire de Louviers refuserait-il la mixité alors que cette municipalité fait tout pour sortir les habitants de la précarité dans laquelle ils sont ? Faut-il rappeler que les écoles de Louviers sont classées en réseau d'éducation prioritaire ?*

*Je ne suis pas un idéologue, je suis pragmatique. La ville de Louviers compte 39 % de logements sociaux. Des gens veulent s'en sortir. A nous de leur proposer des solutions dans le cadre de leur parcours résidentiel » insiste-t-il.*

*« Chaque maire décidera, dans sa commune, de la politique qu'il entendra mettre en place » confirme Monsieur LEROY.*

*De son côté, Monsieur TROCHET avoue « être fatigué d'entendre que les petites communes votent comme des bœufs oui-oui ».*

*Enfin, si Madame DESHAYES confirme qu'elle est « pour ce projet de PLUi », elle reconnaît être « exaspérée par les querelles de clochers ». De son point de vue, « le PLUi aboutit à une vision globale du territoire et empêchera l'Etat de nous imposer des projets. Il faut donc voir plus large » conclut-elle.*

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, par 67 voix POUR et 1 voix CONTRE, le conseil de communauté :

- approuve le transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;
- approuve l'engagement de la procédure de transfert de compétence et de modification statutaire afférente ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à conclure et signer tous actes et/ou documents afférents.

#### **15-203 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions de bureau**

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'état des décisions de bureau passées au titre du mois de juin 2015.

#### **15-204 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions du Président**

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'état des décisions du Président passées au titre du mois de juin 2015.

#### **15-205 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Validation du Contrat de Ville Seine-Eure**

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil communautaire valide à l'unanimité le projet de territoire du Contrat de ville Seine-Eure et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le projet de territoire du Contrat de ville Seine-Eure.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur YUNG s'est déclaré « content que le Contrat de Ville ne change pas de nom. J'ai lu avec attention le projet. Je me félicite de ce qui sera fait. L'Etat

*revient à ses premières amours et j'espère de tout cœur que les projets cités parviendront à leur terme et, surtout, réussiront ».*

#### **15-206 - DOMAINES DE COMPETENCES – ENVIRONNEMENT – POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES – Validation du projet de ressourcerie**

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur JUBERT s'est interrogé :  
« *N'y a-t-il pas un risque que cette ressourcerie face de la concurrence à EMMAÛS* » ?

Madame TERLEZ a confirmé que le cabinet chargé de faire des propositions avait travaillé sur cette question en amont et que les deux activités n'étaient pas concurrentielles.

Pour Monsieur LANIC, « *il s'agit d'un beau projet qui doit permettre à nos concitoyens de retrouver du travail* » alors que Madame DESHAYES est convaincue « *que cela permettra de redonner une seconde vie à des objets qui auraient probablement fini en centre d'enfouissement technique* ».

De son côté, Monsieur NANIYOULA est persuadé « *qu'il n'y a pas de concurrence entre EMMAÛS et les emplois en insertion qui seront créés par cette ressourcerie* ».

Madame TERLEZ estime entre 8 et 14 le nombre de postes qui seront créés, à terme, par cette ressourcerie.

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil communautaire valide à l'unanimité le lancement du projet et autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **15-207 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Adhésion à l'association OLONN afin de développer une observation fine des marchés immobiliers sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure**

Sur rapport de Madame ROUZÉE, le conseil communautaire accepte à l'unanimité l'adhésion à l'association OLONN pour une durée d'un an, reconductible tacitement, pour un montant annuel de 3 000 € et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les différents actes afférents à cette adhésion ainsi qu'à représenter l'Agglomération au sein des différentes instances de l'association.

#### **15-208 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Partenariat avec Habitat & Développement 27 dans le but de lutter contre les comportements contraires à la réduction des factures des ménages soumis à la précarité énergétique**

Sur rapport de Madame ROUZÉE, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'accepter la proposition d'*Habitat et Développement 27* comprenant les trois types de prestation à l'unité et d'organiser avec les acteurs du territoire son déploiement au second semestre 2015.

Le Conseil communautaire autorise également Monsieur le Président à élaborer ainsi qu'à signer les documents nécessaires à la mise œuvre de cette action.

#### **15-209 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Elaboration d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs**

Sur rapport de Madame ROUZÉE, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'engager l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs et dit que les consultations seront réalisées suivant les modalités prévues.

Le conseil communautaire autorise également Monsieur le Président à élaborer et à signer les documents nécessaires à la mise œuvre de ce plan ainsi qu'à solliciter toute aide financière ou de moyens qui pourrait participer à la réalisation de cette action.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur CANCELON a souhaité savoir s'il y avait une commission d'attribution des logements au niveau de la Communauté d'agglomération.

Monsieur LEROY ayant répondu par la négative, Monsieur CANCELON a demandé si le bureau d'enregistrement des demandes de logements resterait du ressort des bailleurs.

Ne pouvant immédiatement répondre, Monsieur LEROY a ajouté que toutes les précisions seront apportées à Monsieur CANCELON par le service Habitat.

**15-210 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat privé – Participations aux particuliers**

Sur rapport de Madame ROUZÉE, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer la subvention suivante, au titre de l'amélioration de l'habitat privé :

- Dossier ACHARD Séverine, 11 rue des Grands Carreaux à Louviers : 1 200 €
- Dossier DUBOC Anthony, 17 rue de l'Eglise à Pîtres : 2 700 €
- Dossier DESPOT Gordana, 9 chemin de la Justice à Louviers : 2 700 €
- Dossier RICHARD Christiana, 3 place de la République à Poses : 2 700 €

Le Conseil communautaire dit également que les subventions accordées ci-avant, aux propriétaires, ne pourront être versées que sur la présentation des factures totalement acquittées, de l'accord des administrations instructrices des autorisations d'urbanisme et du respect des prescriptions de ces administrations.

**15-211 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS - DEPLACEMENTS – Elaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) – Demande de prorogation du délai de dépôt de l'Ad'AP à la Préfecture de l'Eure – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur LETELLIER, le conseil de communauté autorise à l'unanimité Monsieur le Président à demander à Monsieur le Préfet de l'Eure une prorogation d'une année pour le dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

**15-212 - COMMANDE PUBLIQUE – DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC – AUTRES CONTRATS – DEPLACEMENTS – Exploitation des transports urbains de l'Agglomération Seine-Eure – Lot n° 2 « lignes de transport scolaires périurbaines » – Avenant n°3 – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur LETELLIER, le conseil de communauté autorise à l'unanimité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 avec la société V.T.N. afin de prendre en compte les nouveaux objectifs financiers du lot n°2 « transport scolaire » relatif à l'exploitation du service de transport urbain et périurbain de l'Agglomération Seine-Eure.

**15-213 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS - DEPLACEMENTS – Transports urbains – Versement transport – Remboursement à la société *Biotropica* sise à Val de Reuil**

Sur rapport de Monsieur LETELLIER, le conseil de communauté décide à l'unanimité de rembourser la somme de 1 651 € à la société *Biotropica*, sise à Val de Reuil.

**15-214 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – Transports urbains – Versement transport – Remboursement à la société *Adéquation Développement* sise à Rouen**

Sur rapport de Monsieur LETELLIER, le conseil de communauté décide à l'unanimité de rembourser la somme de 392,83 € à la société *Adéquation Développement*, sise à Rouen, pour son établissement sis à Val de Reuil.

**15-215 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS - DEPLACEMENTS –  
Transports urbains – Versement transport – Remboursement à la société *Transports Saint Ouen* sise à Criquebeuf sur Seine**

Sur rapport de Monsieur LETELLIER, le conseil de communauté décide à l'unanimité de rembourser la somme de 748,73 € à la société *Transports Saint Ouen*, sise à Criquebeuf sur Seine.

Au terme du vote de ces trois délibérations concernant le remboursement de V.T. Monsieur YUNG a fait part de son agacement :

*« Face à toutes ces demandes de remboursement, je m'adresse aux députés : je ne comprends pas pourquoi les chauffeurs ne comptent pas dans les effectifs » !*

Monsieur DUVÉRE a précisé qu'il est envisagé de passer de 9 à 12 salariés l'effectif des sociétés devant s'acquitter du Versement Transport. *« Mais vous avez raison, a-t-il conclu. Il faudra en parler à notre député ».*

**15-216 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – MILIEUX NATURELS – Appel à projet de la Région Haute-Normandie « Biodiversité – Nature ordinaire et continuités écologiques » – Candidature de l'Agglomération Seine-Eure – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE, le conseil de communauté décide à l'unanimité de porter la candidature de l'Agglomération Seine-Eure pour l'appel à projet de la Région Haute-Normandie, en présentant le projet de restauration du site de l'île d'Harcourt, à Pont de l'Arche

**15-217 - FONCTION PUBLIQUE – AUTRES CATEGORIES DE PERSONNELS – PERSONNEL – Gratification accordée à des stagiaires**

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire décide à l'unanimité de modifier la délibération n°15-123 en date du 23 avril 2015 afin d'indemniser les stagiaires à un montant mensuel net de 508,20 €.

**15-218 - COMMANDE PUBLIQUE – MAÎTRISE D'OEUVRE – PATRIMOINE – Mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une gendarmerie sur la commune de Louviers – Concours restreint sur esquisse – Attribution – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil de communauté décide à l'unanimité d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une gendarmerie sur le territoire de la commune de Louviers, au groupement de maîtres d'œuvre AKLA Architectes / GEC INGENIERIE sis 60 rue des Vignoles - 75 020 PARIS pour les montants suivants :

Prestation	Montant en € HT	TVA 20%	Montant en € TTC
Mission de base	1 026 563,40	205 312,68	1 231 876,08
Missions complémentaires :			
EXE (étude d'exécution) partielle = SYNTHESE	41 360	8 272	49 632
EXE partielle = DQE	20 000	4 000	24 000
SSI (système de sécurité incendie)	8 000	1 600	9 600
Total	1 095 923,40	219 184,68	1 315 108,08

Le Conseil communautaire décide également de verser à chaque concurrent ayant remis un projet, une indemnité fixée à 27 500 € HT par le règlement de concours, en précisant toutefois que le montant de l'indemnité sera déduit du montant des honoraires du groupement retenu.

**15-219 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITIONS – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT – Commune de Louviers – Acquisition de la propriété ZA 307-308 rue Charles Cros – Autorisation**

A l'issue de la présentation de cette délibération, Madame DORDAIN constate :

*« Je m'interroge sur le fait que nous devons voter cette délibération, au demeurant importante ! pour laquelle nous n'avons pas été concertés.*

*Nous apprenons que la Ville de Louviers s'est déjà positionnée pour racheter une partie des bâtiments. Il y a des sujets sur lesquels nous constatons que la mutualisation entre la CASE et Louviers fonctionne au-delà de toutes nos espérances.*

*Une fois de plus, on nous présente, sur table, une belle délibération, bien ficelée, dans un beau papier cadeau. Est-ce que cela va toujours se passer comme ça ? »* questionne-t-elle.

Monsieur LEROY rappelle que cette délibération est prise dans le cadre du droit de préemption urbain dont bénéficie la CASE. *« Dans l'autre sens, si Louviers avait préempté pour redonner les bâtiments à la communauté d'agglomération, cela aurait été plus difficile »* confie-t-il. *« De plus, nous mettons en œuvre la rapidité d'intervention de l'agglomération pour faire avancer ce dossier. Tout ceci se passe en toute transparence.*

*Enfin, cet achat est aussi déterminé par le fait que nous nous sommes aperçus que le futur local à archives serait bien mieux positionné à proximité de l'axe structurant qu'au site des hauts-prés, principalement réservé au maraîchage biologique »* confirme-t-il.

*« Une fois de plus, cela tombe du ciel ! s'agace Madame BENAMARA. Nous n'en n'avons jamais entendu parler. La proposition est certes pertinente et intéressante pour Louviers mais, d'un autre côté, la Ville de Val de Reuil ne peut se résoudre à subir le départ des archives du site des hauts-prés. Il est vraiment dommage de l'apprendre de cette manière. Nous aurions vraiment préféré en parler avant »...*

*« Il s'agit, avant tout, d'une opportunité à saisir, répond Monsieur LEROY. Néanmoins, je suis d'accord avec vous. Nous aurions dû en parler avant ; mais l'urgence a commandé que nous présentions cette délibération sur table ce soir ».*

*« Je reste persuadée que cette délibération pouvait attendre le mois de septembre »* maintient Madame BENAMARA.

*« Malheureusement, répond Monsieur LEROY, nous ne disposons pas des moyens juridiques permettant de suspendre l'affaire. Et si la CASE devait racheter les bâtiments à la Ville de Louviers, les frais de notaires augmenteraient dans de très larges proportions ».*

*« L'urgence ! Toujours l'urgence ! regrette Madame CHASSY. Il aurait fallu un projet comparatif, avec des éléments financiers tangibles, permettant de déterminer précisément quel sera l'impact de cet achat sur le budget de la communauté d'agglomération ».*

Monsieur LEROY précise que le coût des travaux sur le site de Louviers sera similaire au coût des travaux qui étaient prévus au site des hauts-prés.

*« Et sur le site ex-CINRAM ? questionne Madame NIAUX. Ne serait-il pas possible d'y stocker les archives » ?*

Monsieur LEROY indique que la CASE et la ville de Louviers souhaitent développer une « cité du numérique » sur le site de l'ex-CINRAM et que, par conséquent, l'installation des archives ne peut s'inscrire dans ce projet. *« Encore une fois, poursuit-il, nous achetons des bâtiments en bon état, à 100 € du m<sup>2</sup>. Je comprends votre surprise, mais c'est une belle opportunité à ne pas laisser filer ».* *« Personnellement, j'ai un peu de mal à comprendre le calendrier et cette notion d'urgence sur laquelle vous vous appuyez »* relève Monsieur YUNG.

Madame ROUZÉE confirme :

*« La déclaration d'intention d'aliéner est arrivée en mairie de Louviers le 10 mai dernier. Nous nous sommes rendus sur le site le 26 mai avec Bernard LEROY. C'est alors que nous nous sommes aperçus du potentiel du site, notamment pour y installer les archives.*

*Deux mois pour instruire un dossier de ce type, c'est très court. En tant que professionnelle, je peux vous assurer que c'est exceptionnel que l'acquéreur initialement retenu ait accepté, après négociation, de nous céder la place ».*

*« En ce qui me concerne, interjette Madame GAUTIER, je voterai contre car ça suffit d'être mis devant le fait accompli » !*

*« Cher Président, cher Bernard LEROY, je constate que vous changez souvent d'avis en ce moment, note Monsieur LANIC. Nous sommes mis au pied du mur.*

*Une fois de plus, il est question de délais à respecter et, une fois de plus, cela concerne Louviers. L'agglomération aurait-elle eu la même réactivité si ce projet avait concerné la commune de Val de Reuil ? Une nouvelle fois, nous avons la désagréable impression que tu soignes tes amitiés politiques. En conséquence, notre groupe votera contre cette délibération ».*

Monsieur DELAMARE fait part de son sentiment :

*« J'ai participé à l'inauguration du site des hauts-prés, confie-t-il. Lors de la visite des bâtiments, je dois avouer que j'ai été perplexe sur le fait d'y installer nos archives. D'une part à cause de la localisation, d'autre part à cause du coût de remise en état des bâtiments. De mon point de vue, il paraît beaucoup plus intéressant de localiser nos archives en centre-ville, à proximité des grands axes de communication et des transports en commun. Et puis, on nous reproche souvent notre manque de réactivité. Pour une fois que nous pouvons faire une bonne affaire immobilière, ne nous en privons pas » souligne-t-il.*

Monsieur COQUELET s'érige « contre ces arguments fallacieux » et il est finalement procédé au vote.

Sur rapport de Monsieur LEROY, par 33 voix POUR, 27 voix CONTRE et 8 abstentions, le conseil communautaire :

- décide de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée ZA 307-308 située rue Charles Cros sur la commune de Louviers, d'une contenance totale de 9 793 m<sup>2</sup>, appartenant à la Société VD INDUSTRIE,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à se substituer à l'acquéreur dans le bénéfice du compromis de vente et de ses suites,
- dit que cette acquisition est consentie moyennant le prix de CINQ CENT CINQUANTE MILLE EUROS (550 000 €) dus à la société VD INDUSTRIE,
- dit que les frais annexes d'un montant d'environ DIX MILLE (10 000 €) dus à M. BERCHER au titre de tous les frais engagés dans le cadre de ce dossier, ainsi que les honoraires divers, liés à cette opération sont à la charge de l'Agglomération Seine-Eure,
- dit que les actes correspondants seront établis par le notaire du vendeur,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte authentique ainsi toutes les pièces afférentes à cette opération,
- prend acte de l'engagement de la commune de Louviers à racheter une partie de cette propriété pour ses propres besoins.

#### Questions diverses :

##### Réorganisation des services :

Monsieur ZOUTU aborde la question de la réorganisation des services telle qu'elle est projetée par Monsieur LEROY :

*« Suite à la dernière réunion du Comité Technique, nous aimerions savoir où en est la réorganisation des services. Nous aimerions avoir une réunion de travail à ce sujet, parce que nous, élus, sommes concernés au premier chef. Des changements vont s'opérer. Des agents vont partir. D'autres vont rejoindre d'autres services. Je souhaite que nous en parlions au Bureau, avec l'auditeur qui a fait les propositions » demande-t-il.*

*« Peu après ma prise de fonction, j'ai souhaité que les cadres puissent recevoir une formation au management, indique Monsieur LEROY. Cette formation s'est déroulée au printemps et s'est achevée au tout début de l'été.*

*Des informations sont remontées sur la nécessité de faire évoluer les services ; notamment en raison du fait que nous nous sommes dotés de nouvelles compétences.*

*Thierry AUMONIER a donc consulté une dizaine d'agents. Il m'a remis son rapport lundi dernier lors de la réunion générale des services. Je réexaminerai ce rapport avec les représentants du personnel demain et nous en reparlerons à la rentrée.*

*Tout ceci se fait dans une ambiance très positive ; visant à gagner en efficacité. Il y aura donc une légère évolution de l'organisation des services, pour plus de clarté, plus de simplification. L'organisation des services, telle que projetée, sera en phase avec toutes nos compétences » assure-t-il.*

*« Je suis tout de même surpris par la méthode, regrette Monsieur CARRÉ. Que le Président gère les questions de personnel, c'est logique puisque c'est de sa prérogative. Mais procéder - de ton propre chef - à une réorganisation des services sans en parler à tes vice-présidents, ce n'est pas possible.*

*En plus des cours de management, il faudrait que tu prennes des cours de communication, Bernard. Parce que nous apprenons de plus en plus souvent au dernier moment. Trop souvent. On en a encore eu l'exemple ce soir comme avec le rachat de la friche HENKEL. Nous ne sommes pas au courant et c'est très désagréable » constate-t-il.*

*« Nous en reparlons lors du prochain Comité Technique » indique Monsieur LEROY pour clore la discussion.*

Usage des herbicides chimiques :

Madame DESHAYES se félicite de l'article intitulé « En avant vers la COP21 », paru dans le dernier magazine d'information de l'agglomération.

Elle relève néanmoins que les services techniques de l'agglomération utilisent encore du glyphosate pour désherber les trottoirs de certaines communes.

Monsieur PETIT explique que des essais de désherbage par vapeur et par brûlage ont été menés, mais qu'ils nécessitent beaucoup plus de passages que les traitements chimiques. Parfois, ce sont les maires eux-mêmes qui demandent ce type de désherbage. Il confirme enfin que la CASE n'utilisera plus ce type de produits « dans les deux à trois ans qui viennent ».

Madame DESHAYES pense qu'il faut tendre vers le « zéro phyto » bien plus rapidement.

Mouvement de grève des postiers de Val de Reuil :

Madame CHASSY se félicite que le mouvement de grève entamé par les postiers de Val de Reuil se soit achevé par la victoire des grévistes qui ont obtenu satisfaction pour toutes leurs revendications.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune remarque ni question formulée, la séance est levée à 23 h 30.



Le Président

Bernard LEROY

Par délégué  
Le Directeur Général

Philippe LE GAL